

Votre régime, vos garanties

2023

# RAPPORT ANNUEL

de la FSSBM de l'AEFO

# Table des matières

- 03** Notre mission, notre vision, nos valeurs  
Message du président
- 04** Rapport de la direction générale
- 06** Vue d'ensemble de la FSSBM de l'AEFO
- 07** Régimes de prestations sous la gouvernance  
de la FSSBM de l'AEFO
- 08** Nombre d'adhérentes et d'adhérents
- 09** Financement des régimes
- 10** Agent administratif et assureurs des régimes  
Autres partenaires
- 11** Objectifs de la FSSBM de l'AEFO pour l'année  
2023
- 13** Objectifs de la FSSBM de l'AEFO pour l'année  
2024
- 14** Membres du conseil d'administration
- 17** Responsabilités du conseil d'administration
- 18** Comités permanents
- 19** Faits saillants des régimes pour l'année 2023
- 21** Situation financière projetée des régimes pour  
les trois prochaines années



# Message du président

Au nom de la Fiducie de soins de santé au bénéfice des membres de l'Association des enseignantes et enseignants franco-ontariens (la **FSSBM de l'AEFO**), je vous présente notre rapport annuel de 2023. Le rapport a pour objectif de vous informer sur le rôle de la FSSBM de l'AEFO et sur les activités qui soutiennent son mandat. Il est très important de reconnaître que la FSSBM de l'AEFO travaille pour vous, les bénéficiaires des régimes établis et gérés par la Fiducie.

Pour l'année 2023, la FSSBM de l'AEFO s'était fixé un nombre d'objectifs, dont le développement d'un plan stratégique de communication auprès des membres, des partenaires et des fournisseurs dans le but de bien faire connaître le fruit du travail réalisé. De plus, la FSSBM de l'AEFO a entrepris des démarches pour élaborer un cadre de gestion des risques. **Comme vous pourrez le constater dans le rapport, la gestion d'un dossier de 48 M \$ requiert beaucoup de coordination des ressources financières et administratives afin que vous, les bénéficiaires des régimes, puissiez profiter des protections que vous recherchez.** Les objectifs ci-mentionnés permettent à la FSSBM de l'AEFO de définir une vision stratégique et d'optimiser la coordination de ces ressources.

Au cours de la prochaine année, la FSSBM de l'AEFO devra procéder à une réflexion sur la situation financière des régimes à moyen et à long terme. À la lumière des négociations entre l'AEFO, les employeurs et le gouvernement qui ont récemment pris fin, le conseil d'administration devra analyser l'impact financier de la nouvelle entente sur la FSSBM de l'AEFO, en plus d'analyser les augmentations des coûts des divers services que couvrent les régimes. Il va sans dire que le niveau d'utilisation et les taux d'inflation ont eu un effet sur toutes les dépenses, notamment celles de vos régimes. La viabilité des régimes est la responsabilité de toutes et de tous afin de maintenir de bonnes couvertures de soins de santé et de soins dentaires pour vous et vos bénéficiaires.

Je vous encourage à prendre le temps de lire ce rapport annuel. Je suis sûr que vous y trouverez un nombre d'éléments qui sauront vous intéresser.

Corey McDonald  
Président

## Notre mission

Offrir des prestations viables de soins de santé pour assurer le bien-être à long terme de tous les membres du régime ainsi que de leurs bénéficiaires.

## Notre vision

Être chef de file en gestion et en gouvernance des fiducies de soins de santé afin de répondre aux besoins et d'anticiper les attentes des membres ainsi que de leurs bénéficiaires.

## Nos valeurs

Engagement  
Intégrité  
Transparence  
Excellence



# Rapport de la direction générale

Yvan Roy

Le rapport de la direction générale présente un résumé des activités importantes et des décisions prises par la FSSBM de l'AEFO en 2023. Ce résumé s'ajoute aux activités et aux décisions qui sont présentées dans la section **Objectifs de la FSSBM de l'AEFO pour l'année 2023 de ce rapport.**

## Renouvellement des régimes pour 2024

Chaque année, le conseil d'administration (le **CA**) examine la situation financière de chacun des régimes afin de déterminer si des changements aux dispositions financières sont nécessaires. Voici les changements apportés pour 2024 :

- Une réduction du taux d'assurance vie de base de 21,7 % pour les régimes des enseignantes et des enseignants réguliers et des enseignantes et des enseignants suppléants à long terme;
- Une augmentation des primes de soins dentaires de 21,1 % et des primes de soins de santé de 15,9 % pour les régimes des enseignantes et des enseignants réguliers, des enseignantes et des enseignants suppléants à long terme et des enseignantes et des enseignants du Consortium Centre Jules-Léger (le **CCJL**).

Il est important de noter que l'augmentation des primes est appliquée lorsque les membres sont en congé ou travaillent à temps partiel et doivent payer des primes pour maintenir leur couverture. Les augmentations des primes pour les soins dentaires et les soins de santé sont nécessaires à cause de la hausse des coûts attribuable à l'inflation et à l'utilisation accrue des garanties des régimes.

## Modifications apportées au régime du CCJL au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Les enseignantes et les enseignants du CCJL font présentement partie d'un régime distinct géré par la FSSBM de l'AEFO. Afin d'assurer la viabilité financière à court terme de ce régime, quelques modifications ont été apportées aux garanties de soins dentaires et de soins de santé au 1<sup>er</sup> janvier 2024. De plus, l'année de couverture du régime est maintenant basée sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, plutôt que sur l'année scolaire.

Une communication a été envoyée aux enseignantes et aux enseignants du CCJL par l'entremise du Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le **RAEO**) au début décembre 2023, afin de les informer des modifications.



## Changements au sein du CA

Voici les changements au sein du CA qui sont survenus en 2023 :

- Denis Deschênes, un des fiduciaires siégeant au CA depuis la création de la FSSBM de l'AEFO en février 2017, a terminé son mandat le 31 décembre 2023. En plus d'avoir été l'expert indépendant nommé par l'AEFO pour siéger au CA, Denis a aussi occupé les fonctions de président du CA pendant deux ans et quatre mois, et le poste de direction générale intérimaire pendant presque 11 mois en 2020 et 2021.
- Nathalie Joncas a été nommée par l'AEFO à titre d'experte indépendante pour siéger au CA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Le mandat de Michel Quenneville, un des fiduciaires nommés par le gouvernement, a pris fin le 31 décembre 2022. À ce jour, aucune personne n'a été nommée par le gouvernement pour pourvoir le poste de fiduciaire vacant.

## Mises à jour sur le site Web de la FSSBM de l'AEFO

### *Ajout de la section « Nouvelles »*

Une section intitulée « Nouvelles » a été ajoutée à la page d'accueil du site Web de la FSSBM. Cette section permet aux membres de prendre connaissance des plus récentes nouvelles au sujet de la FSSBM de l'AEFO.

### *Document infographique « Comprendre votre régime d'assurance »*

Le RAEO a créé un document infographique qui illustre le rôle des divers organismes dans la gestion, la gouvernance et l'administration du régime. Ce document visuel très utile aide les membres à mieux comprendre le rôle de la FSSBM de l'AEFO ainsi que les interactions avec les divers organismes.

## Mise en place de mesures de contrôles pour les médicaments Ozempic et Rybelsus

Des mesures ont été mises en place pour contrer les dépenses liées à un emploi hors indication des médicaments Ozempic et Rybelsus. Un « emploi hors indication » signifie une utilisation de médicaments pour des raisons non autorisées par les régimes. Les médicaments en question sont remboursables par les régimes de la FSSBM de l'AEFO pour contrer le diabète, mais un pourcentage important des réclamations soumises au printemps 2023 étaient pour contrer l'obésité. Conséquemment, depuis le 1<sup>er</sup> août 2023, seules les réclamations des membres dont le diabète est documenté sont acceptées.



## Vue d'ensemble de la FSSBM de l'AEFO

La FSSBM de l'AEFO est une fiducie des soins de santé au bénéfice d'employées et d'employés (une **FSSBE**). Les FSSBE sont régies par l'article 144.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

La FSSBM de l'AEFO a été créée le 1<sup>er</sup> février 2017 à la suite de négociations entre l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (l'**AEFO**), le Conseil des associations d'employeurs (le **CAE**) et le gouvernement provincial. La FSSBM de l'AEFO a pour but de fournir les prestations suivantes : assurance vie, assurance décès et mutilation accidentels (**ADMA**), soins de santé et soins dentaires.

Ces prestations sont prévues par divers Régimes de l'AEFO de prestations aux Employées et aux Employés participants (les **régimes**) et sont offertes aux enseignantes et aux enseignants désignés dans la section suivante et à leurs bénéficiaires admissibles. Elles sont fournies par la FSSBM de l'AEFO, plutôt que par les employeurs.

# Régimes de prestations sous la gouvernance de la FSSBM de l'AEFO

La FSSBM de l'AEFO gère les régimes de prestations pour les groupes d'enseignantes et d'enseignants suivants, selon les règles d'admissibilité prévues pour chaque régime respectif :

- les enseignantes et les enseignants réguliers des douze conseils scolaires de langue française;
- les enseignantes et les enseignants suppléants à long terme des conseils scolaires de langue française suivants :
  - Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario;
  - Conseil scolaire Viamonde;
  - Conseil scolaire catholique Franco-Nord;
  - Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario;
  - Conseil scolaire catholique Providence;
  - Conseil scolaire catholique Mon Avenir;
- les enseignantes et les enseignants réguliers du CCJL (depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020); et
- les enseignantes et les enseignants qui étaient à la retraite et qui adhéraient à un régime de prestations dans leur conseil scolaire au 31 août 2013.





## Nombre d'adhérentes et d'adhérents

# 8 670

Enseignantes et enseignants réguliers des douze conseils scolaires de langue française

Au 31 décembre 2023, 8 670 participantes et participants étaient admissibles à une ou à plusieurs couvertures offertes par la FSSBM de l'AEFO. Étant donné que certaines des participantes et certains des participants avaient un statut d'emploi inférieur à temps plein, les 8 670 participantes et participants représentent 7 955,47 équivalents à temps plein (ETP).

# 403

Enseignantes et enseignants suppléants à long terme

Pour les enseignantes et enseignants suppléants à long terme, le nombre de participantes et de participants admissibles à un moment donné durant l'année scolaire varie selon la durée de l'affectation et le temps de l'année. En tout, 403 enseignantes et enseignants suppléants à long terme ont participé au régime à un moment donné durant l'année scolaire 2022-2023.

# 39

Enseignantes et enseignants du CCJL

Au 31 décembre 2023, 39 participantes et participants étaient admissibles à une ou à plusieurs couvertures offertes par la FSSBM de l'AEFO. Étant donné que certaines des participantes et certains des participants avaient un statut d'emploi inférieur à temps plein, les 39 participantes et participants représentent 28,6 ETP.

# 6

Enseignantes et enseignants retraités

Au 31 décembre 2023, 6 enseignantes et enseignants à la retraite adhéraient à ce régime.





## Financement des régimes

La FSSBM de l'AEFO gère le financement des régimes négocié par l'AEFO afin d'assurer leur viabilité pour les années à venir.

- Le gouvernement provincial verse tous les ans un montant négocié à chaque conseil scolaire.
- Les conseils scolaires, à leur tour, versent les sommes reçues à la FSSBM de l'AEFO.
- La FSSBM de l'AEFO reçoit le financement des conseils scolaires sur une base mensuelle et elle détient ces fonds pour assurer les prestations des régimes et payer ses frais raisonnables de gestion et d'administration.

Pour l'année scolaire 2023-2024, le montant versé à la FSSBM de l'AEFO par les douze conseils scolaires pour le régime des enseignantes et des enseignants réguliers totalise 5 624,32 \$ par ETP. Pour le régime des enseignantes et des enseignants du CCJL, l'employeur verse 6 174,38 \$ par ETP pour l'année scolaire 2023-2024.

Il n'y a aucun financement pour le régime des enseignantes et des enseignants suppléants à long terme. En ce qui a trait au régime des enseignantes et des enseignants à la retraite, celui-ci est entièrement financé par les contributions des participantes et des participants.

# Agent administratif et assureurs des régimes

## Régime d'assurance des enseignantes et enseignants de l'Ontario

La FSSBM de l'AEFO a choisi le Régime d'assurance des enseignantes et enseignants de l'Ontario (le **RAEO**) comme agent administratif. Le RAEO est un organisme à but non lucratif qui se consacre à servir les travailleuses et travailleurs du monde de l'éducation. Il a été créé et est gouverné par quatre syndicats du secteur de l'éducation de l'Ontario (l'AEFO, l'Ontario English Catholic Teachers Association, la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario).

À titre d'agent administratif, le RAEO est responsable de la collecte et de la garde des informations sur les participantes et participants des régimes, de la confirmation de l'admissibilité aux prestations (selon les règles établies par la FSSBM de l'AEFO) et de l'adhésion des membres admissibles de l'AEFO. Le RAEO examine et règle les demandes de prestations au nom de Teachers' Life et de Manuvie.



OTIP RAEO.

## Teachers' Life et Manuvie

La FSSBM de l'AEFO a choisi Teachers' Life comme fournisseur de l'ADMA et Manuvie comme fournisseur de l'assurance vie. De plus, Manuvie est responsable de l'évaluation et du règlement des prestations de soins médicaux et des soins dentaires selon les paramètres établis des régimes.



## Autres partenaires

La FSSBM de l'AEFO fait aussi appel à des partenaires externes pour fournir les services suivants : Actuaire, expert-conseil en gestion de placements et gestionnaire du site Web : Eckler

# ECKLER

Auditeur et expert-conseil en gestion des risques : BDO Canada

# BDO

Comptables : Boyer et Boyer



Institution financière - Caisse Desjardins de l'Ontario



Investissements : Desjardins Assurance



Programme d'autorisation préalable de médicaments de spécialité : CUBIC Health

# CUBIC



## Objectifs de la FSSBM de l'AEFO pour l'année 2023

Le CA avait adopté les objectifs suivants pour l'année 2023 :

- Élaborer un cadre de gestion des risques;
- Développer un plan stratégique de communication auprès des membres;
- Assurer la reconnaissance de la FSSBM de l'AEFO auprès de ses partenaires.

Voici un résumé des activités entreprises durant l'année pour atteindre ces objectifs.

### Élaborer un cadre de gestion des risques

La FSSBM de l'AEFO a débuté le processus d'élaboration d'un cadre de gestion de risques en 2023 avec l'appui d'une consultante externe de BDO Canada. Au courant de l'année 2023, les étapes suivantes du processus ont été complétées :

- L'identification des risques;
- L'identification des causes menant à chacun des risques;
- L'identification des conséquences potentielles reliées à chacun des risques;
- L'identification des catégories et des niveaux d'impacts;
- L'identification des mesures d'atténuation déjà en place pour réduire chacun des risques.

Le travail se poursuivra au courant de l'année 2024. Une fois que le cadre initial sera établi, il sera revu annuellement et guidera la FSSBM de l'AEFO dans l'établissement et la mise en œuvre de certains objectifs pour les années à venir.



# Développer un plan stratégique de communication auprès des membres et assurer la reconnaissance de la FSSBM de l'AEFO auprès de ses partenaires

Depuis 2020, la FSSBM de l'AEFO réfléchit à une stratégie afin d'améliorer la communication auprès des membres et des partenaires. En 2023, la FSSBM de l'AEFO a retenu les services de Communications Stratégiques Deevey afin de l'appuyer dans le développement d'un plan stratégique de communication auprès des membres et de reconnaissance auprès de ses partenaires.

Comme première étape, des consultations ont eu lieu auprès du CA et de partenaires clés, dont l'AEFO, le RAEQ, le responsable de notre site Web chez Eckler, le CAE et le gouvernement provincial. Le résultat des consultations a mené au développement des éléments suivants :

- Identification des publics cibles;
- Élaboration des objectifs de communication;
- Établissement d'une proposition de valeur et élaboration des messages clés.

À partir des éléments ci-dessus, un plan de communication a été élaboré et reçu par le CA. Le plan contient une panoplie d'actions et de tactiques afin d'améliorer la communication auprès des membres et d'assurer la reconnaissance auprès des partenaires. La mise en œuvre de ce plan débutera en 2024 et s'étalera sur trois ans.



## Objectifs de la FSSBM de l'AEFO pour l'année 2024

Les objectifs pour l'année 2024, tels qu'adoptés par le CA en novembre 2023, sont les suivants :

- Poursuivre l'élaboration du cadre de gestion des risques;
- Exécuter le plan stratégique de communication auprès des membres;
- Exécuter la stratégie de reconnaissance de la FSSBM de l'AEFO auprès de ses partenaires;
- Démarrer le programme d'autorisation préalable de médicaments de spécialité avec CUBIC Health;
- Mettre en œuvre le comité des relations avec les fournisseurs;
- Procéder au processus concurrentiel pour le choix de l'agent administratif;
- Procéder à une réflexion sur la situation financière des régimes à moyen et à long terme.

Des rapports périodiques sur les activités et les décisions menant à l'atteinte de ces objectifs sont présentés lors des réunions du CA. Le résumé des activités et des décisions sera présenté dans le prochain rapport annuel aux membres, en 2024.



**De gauche à droite :** Lorraine Allard, Yvan Roy, directeur général, Johanne Joly, Yves Durocher, Corey McDonald, Président, Maryse Barrette, Marc-Éric Audet, Nathalie Joncas. **Absente :** Sylvie Charest

## Membres du conseil d'administration

La FSSBM de l'AEFO est administrée par un CA composé de neuf fiduciaires. Des neuf fiduciaires siégeant au CA de la FSSBM de l'AEFO, cinq sont nommés par l'AEFO et quatre sont nommés par le CAE ou le gouvernement provincial. Quelle que soit leur affiliation professionnelle, les fiduciaires ont l'obligation de gérer la FSSBM de l'AEFO dans l'intérêt des participantes et participants des régimes. Le CA est soutenu par une direction générale qui est responsable d'assurer le bon fonctionnement de la FSSBM de l'AEFO.

Présentement, il y a un poste vacant au CA en attendant la nomination d'un fiduciaire par le gouvernement provincial.

Voici les fiduciaires et leurs biographies.



**Corey McDonald**  
Président

Enseignant au sein du Conseil scolaire catholique Franco-Nord, Corey est un membre actif de son syndicat et de sa communauté francophone depuis plusieurs années. Il a notamment œuvré au sein de conseils d'administration de l'AEFO, de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario et des Compagnons de francs loisirs de North Bay.

Corey possède des compétences en gouvernance d'un organisme sans but lucratif et en planification stratégique, et a suivi plusieurs formations dans le domaine des assurances collectives.



**Lorraine  
Allard**

Lorraine Allard est conseillère en retraite et services aux fiducies institutionnelles et fait partie du groupe des pratiques professionnelles de Trust Royal. Elle exerce ses activités dans le domaine des régimes d'assurance collective, des régimes agréés collectifs, des régimes de retraite, des conventions de retraite et des régimes d'épargne et de participation aux bénéficiaires pour Trust Royal et la Banque Royale du Canada (RBC), où elle prodigue des conseils sur la fiscalité et la réglementation de ces régimes.

Avant de se joindre à Trust Royal et à la RBC, elle a passé plusieurs années comme associée chez un cabinet d'avocats d'envergure nationale où elle a acquis une vaste expérience en conseillant les employeurs, institutions financières et autres intervenants sur ces régimes et la rémunération des cadres.



**Marc-Éric  
Audet**

Marc-Éric a commencé sa carrière en enseignement en 1998, comme enseignant de sciences à l'école secondaire catholique Béatrice-Desloges à Orléans. Durant ses années en enseignement, il a participé à la production d'esquisses de cours, de révision de curriculum et d'évaluation de ressources pédagogiques.

Depuis 2014, il est président de l'Unité Centre-Est catholique de l'AEFO. Il siège au CA de l'AEFO depuis 2012 ainsi qu'à l'exécutif de l'AEFO à titre de deuxième vice-présidence depuis 2020. Marc-Éric a suivi des formations d'initiation au syndicalisme au programme de formation à la relève, et il a été formé pour bien comprendre son rôle comme fiduciaire à l'AEFO.



**Maryse  
Barrette**

Maryse Barrette possède plus de 20 ans d'expérience dans le domaine des finances des conseils scolaires. En tant que surintendante d'affaires et de finances du Conseil scolaire catholique Nouvelon, elle supervise la gestion des risques, les finances et l'approvisionnement, l'informatique, le transport et les bâtiments. Elle siège aussi au conseil d'administration de l'Ontario School Board Insurance Exchange (OSBIE). Son expérience comprend aussi l'audit d'entreprises publiques, d'organismes à but non lucratif, de Premières Nations, de municipalités, de collèges et universités, de conseils scolaires et d'hôpitaux.



**Sylvie  
Charest**

Sylvie Charest est une actuaire bilingue avec une expérience approfondie en stratégie, conception et livraison de régimes d'avantages sociaux pour de grands employeurs et dans des environnements syndiqués. Son expérience inclut des fonctions en consultation au gouvernement, et des postes de haute direction dans des entreprises du secteur financier.

Plus récemment, Mme Charest a mis sur pied une entreprise d'administration d'avantages sociaux pour un syndicat ontarien.



**Yves  
Durocher**

Yves a commencé sa carrière en enseignement en 1998. Il a axé sa carrière sur le succès de ses élèves et sur son engagement syndical. Il a été délégué syndical, conseiller du comité exécutif et président de l'Unité 63 de l'AEFO.

Il siège au CA de l'AEFO depuis 2010 ainsi qu'à l'exécutif provincial de l'AEFO depuis 2014. Depuis 2016, il siège au comité des appels du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et à l'exécutif de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario depuis 2020.



**Johanne  
Joly**

Johanne Joly est une enseignante en affaires et commerce au secondaire. Elle a obtenu son diplôme en enseignement de l'Université d'Ottawa en 2016. En 1998, Johanne Joly a obtenu son diplôme en sciences comptables de l'Université du Québec à Trois-Rivières, suivi de son titre de comptable en 2001. Au cours de sa carrière, elle a travaillé dans plusieurs secteurs, comme le commerce au détail, le secteur manufacturier et le secteur public.

Elle a occupé des postes stratégiques de gestion où elle a acquis une bonne expertise des fonds de pension, des assurances collectives, des investissements et de la gestion des risques.



**Nathalie  
Joncas**

Nathalie Joncas a été nommée à titre de fiduciaire experte indépendante le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Nathalie est une Fellow de l'Institut canadien des actuaires (FICA), une Fellow de la Society of Actuaries (FSA) et une administratrice de sociétés certifiée (ASC).

Elle était l'actuaire principale de la Confédération des syndicats nationaux de 1995 à 2021 et est conseillère principale pour les Services Actuariels SAI depuis 2021. Elle siège aussi à divers conseils d'administration et préside plusieurs comités d'assurances collectives.





## Responsabilités du conseil d'administration

Les fiduciaires ont la responsabilité ultime de gérer les régimes et d'assurer la pérennité opérationnelle et financière de la FSSBM de l'AEFO.

Ceci comprend :

- la gestion des fonds;
- l'investissement des excédents d'actif (le cas échéant);
- l'examen des régimes et leur modification au besoin, y compris les taux et les primes;
- la préparation et la remise annuelle de rapports actuariels et financiers; et
- l'approvisionnement des fournisseurs de services.

En 2023, le CA a tenu cinq réunions.

# Comités permanents

En 2023, deux comités permanents étaient en place pour appuyer le CA dans son travail. Chaque comité est constitué de trois fiduciaires choisis parmi les membres du CA. La durée du mandat des membres d'un comité varie d'un à trois ans selon un horaire préétabli.

## Comité des finances

Le comité des finances appuie le CA dans ses responsabilités pour assurer la viabilité financière de la FSSBM de l'AEFO. Il fait des recommandations au CA concernant les audits, les études actuarielles, les politiques et la gestion des risques financiers.

En 2023, les membres du comité des finances étaient Maryse Barrette, Denis Deschênes et Johanne Joly. La direction générale agit à titre de personne-ressource pour le comité. Le comité a tenu cinq rencontres durant l'année 2023.

## Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance appuie le CA dans ses responsabilités afin d'assurer l'administration efficace de la FSSBM de l'AEFO, en aidant le CA à déterminer et à atteindre ses priorités et en travaillant de près avec la direction générale. Le comité vise la collaboration et la collégialité dans son travail avec le CA et devient un centre de réflexion quant à la gouvernance et à la gestion des risques organisationnels.

En 2023, les membres du comité de gouvernance étaient Johanne Joly, Yves Durocher et Corey McDonald. La direction générale agit à titre de personne-ressource pour le comité. Le comité a tenu huit rencontres durant l'année 2023.





# Faits saillants des régimes pour l'année 2023

Source : Compte rendu sur le régime collectif de janvier à décembre 2023, préparé par le RAEO le 14 février 2024

Voici quelques faits saillants des régimes pour l'année 2023. Les faits saillants sont présentés globalement pour les régimes des enseignantes et des enseignants réguliers, des enseignantes et des enseignants suppléants à long terme et des enseignantes et des enseignants du CCJL, à l'exception des données dans le tableau **Ventilation du coût – soins de santé et soins dentaires**.

## Assurance vie de base

- Il y a eu un total de cinq sinistres (décès) au cours de l'année de couverture 2023, totalisant 1,1 million de dollars.
- Conséquemment, le régime d'assurance vie de base a enregistré un surplus de 1,7 million de dollars.

## Soins de santé et soins dentaires

- Le tableau à la prochaine page présente un sommaire des coûts pour les diverses garanties de soins de santé et de soins dentaires pour l'ensemble des régimes en 2023.
- Pour les soins de santé, globalement, le total des demandes de règlements en 2023 a augmenté de 15,1 % par rapport à 2022.
- Cette hausse s'explique en grande partie par les dépenses pour les services paramédicaux et les soins de la vue qui ont augmenté de 25 % et de 17,9 %, respectivement, en comparaison avec 2022.
- Pour les soins dentaires, le total des demandes de règlements en 2023 a augmenté de 12,2 % par rapport à 2022.
- Cette hausse s'explique par l'augmentation globale des tarifs de l'Association dentaire de l'Ontario et le retour aux niveaux habituels d'augmentation d'avant la pandémie.

# Ventilation du coût – soins de santé et soins dentaires

Source : Compte rendu sur le régime collectif de janvier à décembre 2023, préparé par le RAEO le 14 février 2024

Coût	Janvier à décembre 2023					Janv. à déc. 2022	% du coût
	Enseignantes et enseignants en poste permanent*	Enseignantes et enseignants suppléants à long terme	Retraitées et retraités	Total	% du coût		
Médicaments	13 705 683 \$	91 119 \$	6 918 \$	13 803 720 \$	33 %	12 846 449 \$	35 %
Soins paramédicaux	8 626 415 \$	87 105 \$	70 \$	8 713 590 \$	21 %	6 971 633 \$	19 %
Fournitures médicales	1 227 736 \$	23 254 \$	0 \$	1 250 990 \$	3 %	1 150 989 \$	3 %
Soins de la vue	2 533 288 \$	62 098 \$	343 \$	2 595 729 \$	6 %	2 201 834 \$	6 %
Frais d'hospitalisation	125 945 \$	0 \$	0 \$	125 945 \$	0 %	262 402 \$	1 %
Frais de mise en commun	914 031 \$	9 004 \$	250 \$	923 285 \$	2 %	816 378 \$	2 %
Soins dentaires de base	11 815 133 \$	233 658 \$	1 331 \$	12 050 122 \$	29 %	10 544 150 \$	28 %
Soins dentaires majeurs	735 775 \$	11 345 \$	0 \$	747 120 \$	2 %	748 339 \$	2 %
Orthodontie	1 493 851 \$	24 353 \$	0 \$	1 518 204 \$	4 %	1 468 076 \$	4 %
<b>Total des sinistres</b>	<b>41 177 857 \$</b>	<b>541 936 \$</b>	<b>8 912 \$</b>	<b>41 728 705 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>37 010 250 \$</b>	<b>100 %</b>
% du total	98,7 %	1,3 %	0,0 %	100 %			
Total des sinistres				41 728 705 \$	94 %	37 010 250 \$	93 %
Honoraires du RAEO				1 090 343 \$	2 %	1 090 343 \$	3 %
Honoraires de Manuvie				918 031 \$	2 %	777 441 \$	2 %
Taxe sur les primes				890 961 \$	2 %	791 100 \$	2 %
<b>Coût total, honoraires et taxes sur les primes compris</b>				<b>44 628 040 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>39 669 134 \$</b>	<b>100 %</b>

\*Sinistres du CCJL inclus



# Situation financière projetée des régimes pour les trois prochaines années

Source : Rapport actuariel au 31 décembre 2023, préparé par Eckler le 15 mars 2023.

## Régimes des enseignantes et des enseignants actifs\*

(\*enseignantes et enseignants réguliers des douze conseils scolaires et enseignantes et enseignants suppléants à long terme admissibles)

Chaque année, la FSSBM de l'AEFO doit procéder à une évaluation actuarielle de la situation financière des régimes des enseignantes et des enseignants actifs. L'actuaire, Eckler Itée, prépare l'évaluation en utilisant les méthodes et hypothèses actuarielles qui sont conformes aux principes actuariels généralement reconnus et à la politique de financement adoptée par le CA de la FSSBM de l'AEFO.

Chaque évaluation couvre les trois années financières des régimes suivant la date de l'évaluation actuarielle, et prévoit les flux de trésorerie annuels et le niveau de réserve pour la fluctuation des réclamations (la RFR) en conformité avec la déclaration de fiducie qui gouverne la FSSBM de l'AEFO. Plus précisément, elle compare la valeur actuelle des actifs au début de chaque année, plus les contributions futures projetées, moins les versements de prestations futurs prévus et les frais d'administration.

**Le tableau à la page suivante est tiré du rapport actuariel au 31 décembre 2023, qui couvre la période de trois ans allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.**

Situation financière projetée	2024	2025	2026
<b>Situation financière projetée au début de la période</b>	<b>32 678 100 \$</b>	<b>28 096 100 \$</b>	<b>21 925 300 \$</b>
<b>Revenu</b>			
Cotisations ETP	47 804 600 \$	47 804 600 \$	47 804 600 \$
Primes des membres pour protection de base	1 142 000 \$	1 187 700 \$	1 235 200 \$
Primes des membres pour protection facultatives	411 200 \$	419 400 \$	427 800 \$
Réduction : taxe de vente au détail	(3 656 100) \$	(3 660 100) \$	(3 664 300) \$
Revenus d'investissement	1 453 400 \$	1 196 200 \$	792 100 \$
<b>Revenu</b>	<b>47 155 100 \$</b>	<b>46 947 800 \$</b>	<b>46 595 400 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
Prestations et dépenses projetées :			
<i>Prestations assurées</i>			
Primes totales pour l'assurance vie	3 037 700 \$	3 103 800 \$	3 169 400 \$
Coût / (surplus) attendu pour l'assurance vie	852 400 \$	(433 700) \$	975 900 \$
<b>Coût total attendu pour l'assurance vie</b>	<b>3 890 100 \$</b>	<b>2 670 100 \$</b>	<b>4 145 300 \$</b>
DMA	340 900 \$	345 000 \$	348 900 \$
Protections d'assurance facultatives (A)	380 700 \$	388 300 \$	396 100 \$
<i>Services administratifs seulement</i>			
Médicaments d'ordonnance	14 135 600 \$	15 124 400 \$	16 184 000 \$
Autres couvertures médicales	1 433 200 \$	1 482 700 \$	1 536 500 \$
Soins paramédicaux	9 428 700 \$	9 933 000 \$	10 461 700 \$
Soin de la vue	2 596 800 \$	2 695 900 \$	2 789 100 \$
Charge de mise en commun	938 200 \$	994 000 \$	1 053 000 \$
Soins dentaires	15 000 800 \$	15 824 600 \$	16 676 900 \$
Frais de l'administrateur et de l'assureur	2 027 400 \$	2 081 700 \$	2 138 600 \$
Taxes sur les primes (services administratifs seulement)	822 400 \$	821 800 \$	821 300 \$
<b>Prestations totales</b>	<b>50 994 800 \$</b>	<b>52 361 500 \$</b>	<b>56 551 400 \$</b>
Frais d'administration de la Fiducie	742 300 \$	757 100 \$	772 300 \$
<b>Dépenses (B)</b>	<b>51 737 100 \$</b>	<b>53 118 600 \$</b>	<b>57 323 700 \$</b>
Écédent/(Déficit) observé durant la période	<b>(4 582 000) \$</b>	<b>(6 170 800) \$</b>	<b>(10 728 300) \$</b>
<b>Situation financière à la fin de la période (C)</b>	<b>28 096 100 \$</b>	<b>21 925 300 \$</b>	<b>11 197 000 \$</b>
<b>Situation financière exprimée en % des dépenses du régime (C/(B-A))</b>	<b>54,7 %</b>	<b>41,6 %</b>	<b>19,7 %</b>
<b>Seuil minimum de la RFR en % des dépenses</b>	<b>8,3 %</b>	<b>8,3 %</b>	<b>8,3 %</b>
<b>RFR Minimum</b>	<b>4 262 600 \$</b>	<b>4 376 600 \$</b>	<b>4 725 000 \$</b>

## Régime du Consortium Centre Jules-Léger

Le groupe d'enseignantes et d'enseignants du CCJL est assujéti à une entente différente quant au financement, aux contributions requises et aux couvertures. Cette entente prévoit que les revenus pour ce groupe, en d'autres mots le financement par ETP et les contributions des participantes et des participants, doivent suffire à couvrir les dépenses du régime.

Puisque le financement et les contributions des participantes et des participants n'ont pas suffi à couvrir les dépenses du régime, des modifications ont été apportées aux régimes de garanties pour ce groupe. Ces modifications sont détaillées dans le rapport de la direction générale.

## Régime des enseignantes et des enseignants retraités

Étant donné la taille du groupe et le fait que le régime est entièrement financé par les contributions des participantes et des participants, une évaluation actuarielle n'est plus requise pour ce groupe.





**Rapport annuel 2023  
de la FSSBM de l'AEFO**

[www.fssbm-aefo.ca](http://www.fssbm-aefo.ca)